



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/2004/10/Add.1
23 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer
(Cinquante-huitième session, 27-29 octobre 2004
point 9 b) de l'ordre du jour)

**ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES INTERNATIONALES
DE CHEMIN DE FER**

Propositions d'amendements de l'annexe I de l'AGC

Additif 1

Communication du Gouvernement allemand

Le secrétariat a reproduit ci-après une proposition d'amendement de l'annexe 1 de l'AGC qui lui a été transmise par le Gouvernement allemand pour examen par le Groupe de travail.

* * *

Proposition d'amendement de l'annexe I de l'AGC

Conformément à l'article 11 de l'AGC, le Gouvernement allemand (le Ministère fédéral allemand des transports, du bâtiment et du logement) propose que soit modifié ou amendé, sous le point «(9) Allemagne» de l'annexe I de l'AGC, le tracé de la ligne ferroviaire décrite ci-dessous :

Annexe I

LIGNES DE CHEMIN DE FER QUI SONT TRÈS IMPORTANTES DU POINT DE VUE INTERNATIONAL

LISTE DES LIGNES FERROVIAIRES

I. Numérotation des lignes Nord-Sud à l'échelle européenne

***E 43 Köln-Limburg-Frankfurt (Main)-Heidelberg-Stuttgart-Ulm-Augsburg
Mannheim***

München-Freilassing (-Salzburg)

II. Numérotation des lignes à l'échelle nationale

9. Allemagne

***E 43 Köln-Limburg-Frankfurt (Main)-Heidelberg-Stuttgart-Ulm-Augsburg
Mannheim***

München-Freilassing (-Salzburg)

Motifs

La nouvelle liaison rapide allemande établie entre Cologne et la région du Rhin/Main, qui relie directement les villes de Cologne et de Francfort-sur-le-Main, doit être inscrite dans l'accord de l'AGC.
